

Tribunes publiées dans le Journal n°149



Amina Khali

Majorité municipale

Au nom de la majorité municipale

Cette semaine Katia Gomez, secrétaire de section PCF et élue de l'opposition au Blanc-Mesnil, a relayé sur ses réseaux une pétition favorable à la gestation pour autrui. La GPA est une pratique scandaleuse et inhumaine strictement interdite par la loi française et la Déclaration des droits de l'homme.

Commercialiser le corps de la femme et les enfants à naître est sanctionné d'une peine de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende. Cette position en faveur d'un marché procréatif par une élue de la République va à l'encontre des lois et des principes de notre pays et elle ne doit plus pouvoir siéger au conseil municipal du Blanc-Mesnil.

La GPA, et les lobbies qui l'entourent, sont un rouleau compresseur idéologique et électoraliste, pour madame Gomez qui veut déconstruire les codes traditionnels et aller à l'encontre de la loi.

Que pensent les élus de l'opposition des positions pro-GPA de leur collègue ? Les membres de son groupe politique sont donc en faveur de la procréation d'un enfant par deux papas et une mère porteuse ? En faveur de l'enseignement de la théorie du genre dans les classes de maternelles et la lecture dans les écoles du livre de propagande LGBT *Medhi met du rouge à lèvres ?*

La majorité municipale demande à Didier Mignot et au groupe Blanc-Mesnil À venir de condamner fermement les propos de Katia Gomez. Elle demande également sa démission du conseil municipal pour avoir outrepassé ses droits en publiant ce lien qui consent à la perpétuation d'un modèle consumériste dans la société, où le corps féminin est une marchandise et l'enfant l'objet d'un contrat.



Didier Mignot

« Blanc-Mesnil à venir »

Président du groupe Blanc-Mesnil à venir

La presse nous apprend que la municipalité vient de perdre le procès que lui avait intenté le Blanc-Mesnil Sport Judo (BMSJ). Le club avait saisi le tribunal car victime d'une inégalité de traitement de la part de la ville. Le BMSJ avait maintes fois demandé à être entendu, sans succès. Il est regrettable d'être contraint à un recours juridique pour obtenir gain de cause dans notre ville.

Pour justifier ses décisions, la municipalité invoque des prises de position politiques de la part de responsables du BMSJ. Ce faux argument a déjà été utilisé à plusieurs reprises pour signer l'arrêt de mort de plusieurs associations dans la ville qui n'avaient pas l'heur de plaire à M. Meignen et Ranquet : L'Office Local du Sport, la bourse du travail, le centre d'information pour les droits des femmes, l'association « Femmes solidaires », les Maisons Pour Tous ou encore l'association de solidarité Spéranza, sous le coup d'une menace d'expulsion de ses locaux aux « Tilleuls » sans justification valable mais dont l'origine municipale ne fait pas mystère.

Les associations regroupent des bénévoles engagés sur des causes ou des passions communes, par delà la diversité des opinions de leurs membres. Leur indépendance vis à vis des pouvoirs politiques est essentielle pour la vie démocratique. Une municipalité doit, dans le respect de cette indépendance, soutenir l'ensemble du monde associatif pour rendre la vie locale plus agréable et dynamique. Dans l'égalité.

Contact : bmavenir@gmail.com